



# LETTRE DE LA CGT-NOTARIAT AU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

**Le candidat François HOLLANDE**, saisi par lettre de la CGT-Notariat du 28 mars 2012, de la question de l'application aux salariés du notariat de la retraite à 62 ans et de la question du financement de la CRPCEN, a répondu par courrier du 24 avril 2012, que nous avons relaté dans « La Bastoche » n° 30 du 2 mai 2012, et reproduit sur le blog de l'intersyndicale.

C'est donc logiquement que la CGT-Notariat, après l'élection Présidentielle, a rappelé ces questions par lettre du 10 mai 2012, dossier à l'appui, au **Président François HOLLANDE**.

### ► L'urgence : la question de la retraite à 62 ans

Rappelant que le décret du 16 septembre 2011 n'a pas respecté l'engagement du gouvernement pour le calendrier de mise en œuvre de cette réforme (alors que cet engagement a été tenu pour les autres régimes spéciaux), la CGT-notariat a demandé au nouveau Président de la République de modifier ce décret dans le plus bref délai.

Cette urgence est justifiée par le fait que des salariés qui auraient dû pouvoir prendre leur retraite dès 2012 en sont privés. **Ils doivent donc être rétablis dans leurs droits.**

### ► Ensuite : la question du financement de la CRPCEN

Dès la nomination du nouveau Ministre du Travail, la CGT-Notariat lui rappellera sa démarche précitée auprès du Président de la République sur la retraite à 62 ans, et le saisira également de la question du financement de la CRPCEN et du niveau excessif des cotisations des salariés (sur-cotisation de 2 %).

La CGT-Notariat demandera un rendez-vous au Ministre, et proposera à ses partenaires de l'intersyndicale CGT-CFDT-CGC-CFTC de se joindre à sa démarche.

**Quel que soit le pouvoir politique en place, la CGT-Notariat n'entend pas changer de cap pour la défense des intérêts des salariés et retraités du notariat.**

Le courrier de la CGT-Notariat du 10 mai 2012 est en ligne sur le blog-internet de l'intersyndicale :

<http://crpcen-union-avenir.blogspot.com>

Rubrique CRPCEN